



© Savart Paysage



© Savart Paysage

1/ Au sein des massifs dynamiques, le développement naturel des végétaux est privilégié. Cela permet de créer des écrans verdoyants, dessinant des placettes, comme au niveau de la Cité Sainte-Marie. 2/ Les massifs dynamiques sont délimités par des bornes en bois de mélèze, développant ainsi le vocabulaire et l'esprit d'une cité jardin.

Pecquencourt : des cités minières à une ville jardin

Redonner une identité aux espaces publics, valoriser une architecture et une histoire unique, soigner et végétaliser le cadre de vie de tout un quartier, voilà en quoi a consisté la requalification des cités minières Lemay et Sainte-Marie, classées au Patrimoine Mondial de l'Unesco, en une nouvelle cité jardin. Un projet orchestré par les paysagistes concepteurs de Savart Paysage (51).

Pecquencourt, ville de près de 5 000 habitants, fait partie du bassin minier Nord-Pas de Calais dont de nombreuses citées sont inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Ses deux cités minières Lemay et Sainte-Marie ont fait partie des 5 cités pilotes retenues pour expérimenter les principes de requalification. Elles ont en effet bénéficié d'un programme ambitieux de requalification mené par la commune de Pecquencourt, avec un cahier des charges orienté vers les problématiques d'aménagement durable tels que la désartificialisation des sols, l'augmentation de la biodiversité dans la ville et, plus généralement, l'évolution du cadre de vie. Car le constat était sans appel : une dominance du minéral, avec de larges voiries et des tapis d'enrobé, et des espaces vieillissants sans usage organisé. Ces cités chargées d'histoire sont, d'une part, une cité pavillonnaire, et, d'autre part, une cité jardin avec, entre ces dernières, un vaste espace libre.

Faire entrer le végétal dans les cités

Comme le souligne Marc Soucat, paysagiste-urbaniste et gérant de Savart Paysage qui a suivi le projet du début à la fin (2013-2018), "le principe d'aménagement est de développer l'idée de ville jardin sur l'ensemble des espaces publics. Par exemple, l'espace central est composé comme un grand parc paysager". La Ville de Pecquencourt, accompagnée par la Mission du bassin minier Nord-

Pas de Calais, a collaboré avec les paysagistes concepteurs afin d'introduire le végétal partout où cela été possible pour améliorer le cadre de vie avec des espaces publics avant tout pensés pour les piétons. Comment ? En réduisant au minimum la largeur des voiries sur les axes structurants et en diminuant l'emprise des croisements routiers. Mais aussi par la désimpermeabilisation du vaste espace central entre les deux cités, ancien lieu de rencontre des mineurs. Les emprises ainsi libérées permettent de créer des voies jardins, des places végétales et des parkings arborés qui accompagnent l'ensemble des continuités piétonnes. Le résultat ? "Nous avons pu évaluer nos actions : 6 900 m² de sols rendus perméables soit 18 % de surfaces désartificialisées, 33 % de surfaces végétales en plus, une augmentation de 64 % du coefficient de biodiversité ordinaire et l'introduction de 70 espèces végétales qui participent à la diversité des milieux" détaille Marc Soucat. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 302 arbres, 10 200 arbustes, 2 500 rosiers, 300 bambous, 7 500 graminées et 3 000 vivaces ont été plantés à l'échelle du périmètre global de réflexion, portant sur 7,1 ha.

Diversifier les formes végétales

Au-delà d'une volonté d'augmenter les surfaces plantées, c'est la diversification végétale qui a été recherchée par l'agence Savart Paysage, tant sur le volet de la diversité variétale que sur



© Savart Paysage



© Savart Paysage

3/ Les anciens terrains de tennis ont été remplacés par des terrain multisports. La plantation d'arbres (*Gleditsia triacanthos* 'Inermis'...), permet d'intégrer de façon réussie les équipements dans ce paysage patrimonial. 4/ Pour libérer l'espace public des voitures et créer des voies jardins, des garages, bardés de bois et entourés d'une belle densité végétale, ont été créés. Ils s'intègrent parfaitement au paysage de la cité jardin, en respectant son identité globale.

celui des formes végétales. "Massifs dynamiques hauts et bas, jardin de bambous, banquettes régulières, vergers... sont autant de typologies végétales qui occupent l'espace selon les usages, les contraintes de visibilité, la mise en valeur de l'architecture des cités ouvrières" précise le paysagiste concepteur. Un point commun guide cependant l'ensemble de ces formes végétales : un entretien optimisé selon les moyens humains à disposition et une recherche d'autonomie pour chaque système végétal. Composées à partir de 30 % d'espèces indigènes et 70 % ornementales, voici plusieurs exemples de typologies végétales :

- **les banquettes végétales** (bandes régulières basses), composées de plantes arbustives adaptées à une taille régulière (troènes sauvages, hêtres, charmes, *Eleagnus*...). Elles marquent le pied des arbres sur la place centrale et accompagnent les lieux de stationnements pour réduire la visibilité des voitures. Une taille annuelle, après la floraison des troènes (pour donner à manger aux insectes) en hiver, est réalisée pour maintenir leur volume régulier.
- **les massifs dynamiques** hauts ou bas proposent un équilibre entre des graminées (*Miscanthus sinensis*, M. 'Variegatus', M. 'Grosse Fontaine'), des saules taillés en tête de chat, des rosiers paysagers et des arbustes issus de la palette végétale spontanée locale. Ils accompagnent les voiries pour "protéger" les piétons, ponctuent les voies jardins et dessinent les placettes de la cité Sainte-Marie. Une taille de printemps permet de rabattre les graminées à 20 cm du sol, de réduire le volume des rosiers paysagers, de gérer la concurrence entre les arbustes et de "remettre les saules sur leurs têtes de chat". L'ensemble des rémanents de taille est broyé et participe au renouvellement de la litière. A ce titre, le saule est un excellent producteur de mulch.

Favoriser les modes actifs

Entre ces nouveaux espaces publics largement végétalisés, les paysagistes concepteurs se sont attachés à créer des continuités. "Au niveau de la Cité Lemay, les voies jardins, qui sectorisent les parcelles, favorisent les modes actifs (piétonniers, cyclables). Rectilignes, en béton désactivé laissant apparaître les granulats, ces allées sont accompagnées de plantations dynamiques pour rythmer la promenade" complète Marc Soucat.

"L'ambition est d'offrir de la qualité partout, sans ségrégation"

Mais attention : les végétaux ne masquent pas la vue sur les façades patrimoniales des maisons de la cité. "Car la vedette, c'est bien la cité : c'est l'un des grands modèles urbains de l'époque industrielle en Europe, et donc un patrimoine unique" affirme le gérant de Savart Paysage.

Au niveau des intersections retravaillées, les piétons peuvent également cheminer plus confortablement : le sol est recouvert de pavés préfabriqués avec joints sable, permettant l'infiltration de l'eau. De plus, le nivellement envoie l'eau vers les massifs plantés, afin de limiter les rejets au réseau. Sur la grande place centrale de la Ducasse, ce sont des pavés en schiste, de couleur rouge sombre soutenu, qui ont été choisis en écho à la brique typique de l'habitat ouvrier.

"Offrir de la qualité partout, sans ségrégation", telle a été la volonté des concepteurs qui ont développé un nouveau vocabulaire végétal pour la ville de Pecquencourt. Pour aider les techniciens à s'approprier ces espaces, Savart Paysage a réalisé un plan de gestion différenciée. En plus de l'assistance aux opérations de réception, les concepteurs ont assuré un suivi de 2 ans des espaces. Un bel exemple dont s'inspirer pour réussir l'aménagement d'espaces publics de qualité, particulièrement dans un ce contexte patrimonial d'exception !

FICHE TECHNIQUE :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Ville de Pecquencourt (59)
- **Maîtrise d'œuvre** : Savart Paysage (51), paysagiste concepteur mandataire ; Cap Ingelec, BET VRD
- **Entreprise** : Colas Nord-Est
- **Pépinières** : Vicq Arbor
- **Surface** : 7, 1 ha
- **Coût** : 8 239 100 € HT
- **Récompense** : Lauréat 'Argent' des Victoires du Paysage 2020, catégorie "Maîtres d'ouvrage publics – Aménagement de quartier"